

Un édit impérial du 23 juin est une véritable déclaration de guerre : ordre est donné aux gouverneurs de provinces d'enrôler les Boxeurs, pour aider à l'expulsion des étrangers. WOU T'ING-FANG, ministre de Chine à Washington, reçoit un édit du 25 juin dont la teneur est à peine croyable : les Boxeurs n'ont pris les armes dans le Chan Toung et le Tche Li que pour combattre les Chrétiens qui sont des sujets rebelles ; les gardes que les Européens ont fait monter à Pe King ne se sont pas contentées de garder les légations, mais elles ont eu le tort de faire des patrouilles dans les rues ; n'a-t-on pas eu l'audace de demander la reddition des forts de Ta Kou le 16 juin ; l'officier qui les commandait a fait son devoir en les défendant (or on sait que c'est lui qui a ouvert le feu) ; bref, la crise actuelle est entièrement due aux étrangers ! Nous avons entendu des histoires analogues en 1858 et en 1860. Le 2 juillet, nouvel édit ordonnant aux Boxeurs de continuer leur œuvre d'extermination contre les Chrétiens ; les vice-rois et les gouverneurs de province devront expulser les missionnaires, arrêter les Chrétiens et les forcer d'apostasier. Les autorités provinciales s'empressèrent de ne pas déférer à cette invitation ; elles avaient déjà pris leurs mesures.

Si, en effet, le mouvement des Boxeurs ne s'étendit pas dans la Chine entière, malgré les efforts de Li Ping-heng et de ceux qui le remplacèrent, ce résultat est dû à l'attitude énergique des deux vice-rois, TCHANG TCHE-TOUNG, à Wou Tch'ang, et LIEOU K'OUEN-YI, à Nan King. Le 26 juin 1900, le Tao T'ai de Chang Hai, et Cheng représentant les vice-rois assistèrent à la réunion du corps consulaire provoquée par le Consul général de France, M. de BEZAURE. Les vice-rois, par délégués spéciaux, s'étant engagés à garantir la sécurité des étrangers dans les provinces du Sud et du Centre, les consuls promirent que leurs Gouvernements respectifs s'abstiendraient d'intervenir tant que l'ordre serait maintenu. Les vice-rois prirent un arrangement en conséquence qui ne fut d'ailleurs ratifié ni par la France, ni par les États-Unis, un article stipulant que les autorités chinoises ne seraient pas tenues pour responsables

Les Vice-Rois  
du  
Yang Tseu.